

(1) DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 Août 2019
concernant l'approbation du compte de gestion par Mr Villibord Marc
receveur

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Mme GUILLAUME Monique, Vice-Présidente

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

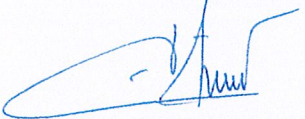
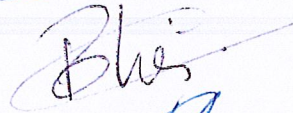



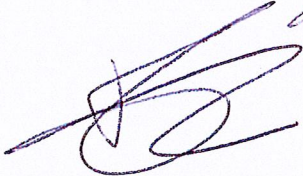
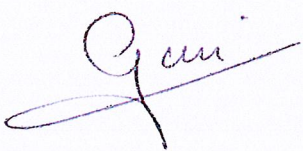
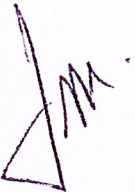
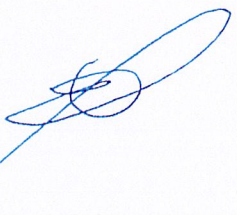
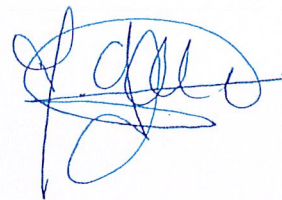
Considérant _____

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Désignation de la collectivité ou de l'établissement.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1);
 - Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1) :

Fait et délibéré à Ogy-Montoy-Flanville le 10 Avril 2019

Ont signé au registre des délibérations : M



Certifié exécutoire compte tenu de la
 réception en Préfecture le 12 Avril 2019
 et de la publication le 18 Avril 2019
 Ogy-Montoy-Flanville, le 10 Avril 2019
 La Vice-Présidente
 Monique GUILLAUME

Pour extrait conforme.
 Mme GUILLAUME Monique
 Vice-Présidente

